

quées sur ses doctrines. Animées et vivifiées de l'esprit de Dieu, ces libertés sont acceptables par les peuples, bien qu'elles soient toujours une occasion prochaine de désordres ou d'excès, car il faut bien se rappeler cette profonde pensée de St. Augustin :

“Celui qui s'accorde tout ce qui est permis est bien près de faire ce qui est défendu.”

Donc en favorisant ces droits nouveaux, en les traitant comme une forme sociale absolument licite, il ne faut pas croire que l'Eglise ait abandonné le grand idéal de la société chrétienne, tel qu'elle l'a toujours conçu.

“L'Eglise, dit Mgr. Bougaud, a un idéal de la perfection de la société comme elle a un idéal de la perfection de la famille et de l'individu ; et elle ne peut en abandonner aucun ; car ils naissent tous de la révélation qu'elle a reçue, et de ses conséquences plus ou moins directes.

“Cet idéal de la perfection absolue de la société, de sa beauté parfaite, le voici. C'est une nation dont tous les membres n'ont qu'un Dieu, une foi, un baptême, une seule et unique religion. Cette nation, une dans la foi, met naturellement Dieu à sa tête ; elle inscrit le nom du Christ au sommet de sa constitution, de ses lois, de ses actes principaux ; et, entourant d'un respect religieux les deux autorités qu'il a lui-même établies, les conservant dans un accord parfait, elle marche vers sa double perfection humaine et divine, sous la conduite de l'autorité spirituelle et de l'autorité temporelle, parfaitement unies.

“On permettra bien à l'Eglise cet idéal, et on vaudra bien en comprendre la beauté. Dans un pareil Etat, il n'y aurait pas de liberté des cultes, puisque tous les citoyens n'ont par hypothèse qu'une même foi, et qu'ils ont, certes, le droit de ne pas se laisser enlever cette si précieuse unité. Mais toutes les autres libertés y fleuriraient, et on peut affirmer que nulle part elles ne s'épanouiraient jamais avec autant d'éclat et aussi peu de péril.

“Toutefois, si cette forme sociale est la plus parfaite de toutes, elle n'est pas la seule. Au-dessous de celle-là, il y en a d'autres, très belles aussi par certains côtés, et que les circonstances rendent quelquefois nécessaires. L'Eglise sait ottempérer à de telles nécessités ; et tout en continuant à faire briller aux yeux des peuples son grand et bel idéal, elle ne les trouble pas pour les obliger à des perfections dont actuellement ils ne sont pas capables.”

Ces paroles éclairent la route, ne permettent pas l'équivoque et font comprendre la tolérance dont l'Eglise est souvent obligée d'user à l'égard de certains abus, de certaines doctrines qu'elle réprouve, mais qu'elle ne peut absolument empêcher ni réprimer.

MARC-ANTOINE.

(A suivre)